

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du Mercredi 28 octobre 2015 à 20 heures

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN.

MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT et Henri WENCK.

Absents excusés : M l'Adjoint Fabien WEIDER et Mme Marlyse SCHAEFER.

Absent non excusé : Néant

Procurations : M l'Adjoint WEIDER à M l'Adjoint SCHICKLIN, Mme DE NEEF à Mme l'Adjointe GOEPFERT, Mme SCHAEFER à Mme BIRSINGER.

Mme DE NEEF doit quitter la réunion en cours de séance.

Ordre du jour :

Point unique :

Programme de travaux d'investissement 2016, demandes de subventions.

M le Maire explique que la commune, si elle le souhaite, doit présenter les demandes de subvention au Conseil départemental avant le 1^{er} novembre 2015.

C'est la raison pour laquelle il a convoqué cette réunion extraordinaire du Conseil Municipal.

Lorsque le projet sera validé par le Département, la commune disposera d'une durée de trois ans pour réaliser les travaux.

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN.

M SCHICKLIN rappelle que tous les bâtiments communaux et la voirie communale doivent être mis en conformité avec la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Pour présenter son projet, il s'est basé sur des études réalisées en 2011 pour les bâtiments et la voirie communale.

Il y a lieu de mettre en place un échéancier de programmation des travaux permettant de se mettre en conformité avec les textes de loi.

M RICHERDT précise que M DELMOND, Conseiller Départemental, a confirmé lors de son passage dans la commune, que des subventions pourront être versées courant 2016, mais que le Département ne peut pas de prononcer pour 2017.

Dans cet esprit, il est donc important de déposer les demandes de subventions immédiatement.

M SCHICKLIN reprend la parole pour présenter un projet d'investissement pour 2016.

Il s'agit de travaux de mise en accessibilité de la mairie et de de la voirie jusqu'au virage, avec rénovation de la placette du secteur du dorfhisle.

M SCHICKLIN précise que lorsque la rénovation des escaliers avait été faite, il était prévu dans une deuxième temps de traiter la placette et la voirie autour du virage. Le projet n'avait pas été réalisé et des escaliers rénovés, on aboutit aujourd'hui sur une placette en mauvais état qu'il reste à aménager.

L'idée est d'aménager cette place autour du dorfhisle avec les travaux de mise en accessibilité de la voirie jusqu'à la mairie.

Le projet dans sa globalité s'établirait ainsi :

Mise en conformité de l'accessibilité de la mairie – voirie et espaces publics entre la mairie et le dorfhisle, accessibilité aux personnes handicapées du dorfhisle et réfection totale de la placette devant le dorfhisle et l'accès à l'escalier de l'église.

Le coût du projet est estimé ainsi :

Coût du projet :

Maitrise d'œuvre.....	20 000
Mairie rez de chaussée	122 090
Diagnostic handicapés cheminement	
Secteur mairie au dorfhisle.....	49 200
Réfection totale de la placette.....	37 500
Accessibilité aux personnes handicapées	
Dorfhislé.....	10 000
TOTAL	240 790 HT

Option dorfhislé intérieur..... 32 000

TOTAL 272 790 HT.

M le Maire estime que les travaux d'accessibilité à la mairie sont nécessaires.

M ROSENBLATT pense qu'il faut réaliser dans un premier temps, au minimum l'accessibilité de la mairie.

Mme BIRSINGER insiste sur la prise en compte des travaux de sécurisation du virage.

Le Conseil Municipal, par 10 voix,

- **SE PRONONCE EN FAVEUR** du projet présenté par M l'Adjoint SCHICKLIN, à savoir :

Mise en conformité de l'accessibilité de la mairie – voirie et espaces publics entre la mairie et le dorfhisle, accessibilité aux personnes handicapées du dorfhisle et réfection totale de la placette devant le dorfhisle et l'accès à l'escalier de l'église, pour un coût estimé à 272 790 € HT,

- **CHARGE** M le Maire de prévoir les fonds nécessaires au budget primitif de l'exercice 2016, les travaux devant s'étendre sur deux exercices,
- **PRECISE** que le financement du projet est prévu par autofinancement et subventions,
- **CHARGE** M le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 20.